

# Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe

## 2008



Assemblée Générale du 6 mai 2009



**ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE  
au 31 décembre 2008**

**Conseil d'Administration :**

Etienne PFLIMLIN, Président,  
Michel LUCAS, Directeur Général  
Jean-Louis BOISSON  
Gérard CORMORECHE  
Charles GERBER  
André GERWIG  
Jean-Louis GIRODOT  
Jacques HUMBERT  
Constant KLEIN  
Maurice MOURLAM  
Albert PECCOUX  
Denis SCHITZ

**Censeurs :**

Bernard BASSE  
Bernard BOCCARD  
Jean-François BRUMENT  
Jean-François JOUFFRAY

**Commissaires aux comptes :**

Titulaires :

Ernst & Young et Autres  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

KMT Audit  
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Suppléants :

Société PICARLE et Associés  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

M. Pascal BROUARD  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Bilan économique de l'année 2008

Aucun expert ne l'avait prévu, aucune loi économique n'a permis d'anticiper ce qui se révèle être une catastrophe financière majeure avec de probables impacts économiques sévères sur plusieurs années.

L'année 2008 restera dans la mémoire collective comme une année de rupture dans le monde au même titre que 1929.

Mis à mal par la crise des subprimes qui avait trouvé son origine aux États-Unis en juin 2007 et qui était la résultante d'une politique de laisser-faire en matière de crédits, les marchés financiers ont connu, dans les six derniers mois de 2008, une véritable tourmente.

Le début et la fin de l'année 2008 ont été marqués par deux événements qui a eux seuls cristallisent les excès auxquels l'activité de banques d'investissement a pu mener. Entre les risques et engagements pris en début d'année dans une grande banque et l'escroquerie massive d'un notable des marchés américains en fin d'année, le monde de la finance aura vu, tour à tour, des faillites retentissantes (Lehman Brothers) et des nationalisations de banques défailtantes (Royaume-Uni, Belgique).

A cela s'est ajouté aux États-Unis un plan d'aide massive pour les banques, les assurances et l'automobile. Puis l'Europe a suivi, mais en ordre dispersé, chacun prenant des mesures diverses selon le besoin de ses banques et sa vision politique de la crise.

Cette tourmente, dont les effets financiers ne sont pas achevés, va inmanquablement affecter une économie réelle pourtant déjà fragilisée avant la crise financière. Les signes les plus visibles de la crise économique sont apparus au quatrième trimestre 2008 avec un certain nombre de secteurs qui ont été proches de la faillite (automobile).

La majeure partie des secteurs d'activité s'attendent à une année 2009 très difficile avec son cortège de conséquences sur le chômage, l'investissement et la confiance. La mondialisation n'épargne personne et les pays émergents sont également frappés par cette crise qui va aboutir à une réflexion sur bon nombre de mécanismes financiers.

Titrisation, agences de notation, systèmes de contrôle interne et externe, mode de rémunération des traders, sophistication des produits, paradis fiscaux, hébergeurs de fonds à risques, normes comptables, etc... la liste des sujets à revoir, réorganiser et assainir est longue.

La crise financière a frappé les esprits par son ampleur. Le public l'a ressentie par la chute des marchés, la perte de valeur de ses portefeuilles et le renchérissement du crédit.

L'impact sur l'économie réelle, certain en 2009, va aggraver la situation, car la crise va entrer dans le quotidien de tout un chacun et de ses activités.

Les gouvernements ont bien compris l'ampleur du désastre et de nombreux plans ont été mis en œuvre pour limiter son impact sur l'économie réelle. Si plus personne ne doute de la gravité de la situation, personne ne peut prédire la durée de la crise qui est déjà là.

Dans nos métiers, nous sommes doublement concernés par cette situation.

D'une part, la crise financière nous a affectés dans notre activité de refinancement ainsi que dans la valeur de nos portefeuilles au même titre que les clients. La mondialisation et les mécanismes de titrisation ont eu des répercussions fortes sur nos résultats 2008. En même temps, l'activité domestique a été relativement moins affectée par cette crise jusqu'à présent.

Avec la crise économique, nous allons être impactés une seconde fois par l'aggravation mécanique des risques liés à nos crédits. Cet impact sera ressenti en 2009 sans réelle vision de sa durée et de sa volumétrie. La surveillance de ces risques sera un enjeu essentiel.

Dans de telles périodes, il y a aussi des opportunités. En cela 2008 a été une année féconde qui a permis au Groupe de finaliser trois opérations.

En premier lieu nous avons pu acquérir la filiale française de Banco Popular Espagne. Cette opération nous permettra de renforcer notre réseau au plan géographique et sur un segment de clientèle complémentaire. En outre, des collaborations sont à l'étude avec Banco Popular Espagne dans les domaines techniques et financiers.

Nous avons eu la possibilité d'acquérir Citi Bank Allemagne, filiale de Citi, groupe américain de taille mondiale, mais affecté par la crise financière. Citi Allemagne est bien positionnée en matière de crédits consommation sur un marché mature. Cette opération stratégique nous permettra – au-delà du cycle économique actuel – d'avoir les compétences et la taille sur un métier dans lequel nous étions relativement peu présents à ce jour.

A ces opérations s'ajoute l'accord pour la prise de contrôle majoritaire du Groupe Cofidis dont les opérations seront finalisées au premier trimestre 2009. Ce groupe est bien positionné dans le domaine de la vente de crédit à distance. Cette activité ajoutée à celle de Citi et de notre activité actuelle nous confère un excellent positionnement au plan national et européen avec des compétences reconnues.

Le Groupe a également mis en place un partenariat dans le domaine des assurances en Espagne. En association avec le Royal Automobile Club de Catalogne, organisation bien implantée en matière d'assurance automobile, une compagnie d'assurances commune a été créée avec des objectifs de développement prometteurs.

L'année 2008 a ainsi été faite de difficultés et de résultats en recul, mais également d'opportunités stratégiques. Nos résultats globaux masquent l'activité du réseau qui a poursuivi son action avec dynamisme et détermination, tant dans le domaine de la banque que de l'assurance.

Par professionnalisme et par conviction, élus et salariés ont pu apporter les réponses rassurantes qu'attendaient les sociétaires et clients. Nos fondamentaux sont solides.

L'Etat, conscient de la situation, met progressivement en place des outils à la fois financiers et économiques pour limiter les impacts de la crise. Leurs effets ne seront pas immédiats et leur portée reste limitée. Nous devons pour l'essentiel compter sur nous-mêmes.

En cette période difficile pour tous, nous devons être réactifs, nous former pour mieux évoluer et adapter nos produits et services en maîtrisant nos risques. Plus que jamais nous devons maintenir la relation de confiance avec nos sociétaires et clients avec, en perspective, la pérennité de l'entreprise.

La période difficile dans laquelle nous entrons fera plus que jamais appel aux valeurs mutualistes de responsabilité et de solidarité qui déterminent les actions quotidiennes des élus et des salariés du Groupe.

Que chacun se sente remercié pour le travail réalisé et encouragé pour le travail à accomplir.

### **Conseil d'Administration**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse Fédérale est commune au Centre Est Europe et aux quatre Fédérations partenaires : Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Sud-Est et Midi-Atlantique. Les Groupes partenaires sont tous représentés au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale.

Au 31 décembre 2008, ce Conseil est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée générale et de 4 Censeurs nommés par le Conseil en application de l'article 19 des statuts.

Depuis le 7 mai 2003, le Conseil a opté pour un régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est assurée par M. Etienne PFLIMLIN et la direction générale par M. Michel LUCAS.

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en annexe du présent rapport.

Au cours de l'exercice du 7 mai 2008, les mandats de MM. Constant KLEIN, Michel LUCAS et Etienne PFLIMLIN ont été renouvelés pour une durée de trois années. Le Conseil réuni à l'issue de l'Assemblée générale a reconduit M. PFLIMLIN dans sa fonction de Président et M. LUCAS dans celle de Directeur Général.

Selon une politique constante, l'Assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence, le Conseil d'Administration n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2008.

La Caisse Fédérale a tenu une Assemblée générale extraordinaire en fin d'année 2008 pour procéder aux modifications statutaires nécessaires afin de permettre la mise en œuvre du partenariat avec le Groupe Midi-Atlantique.

Cette même Assemblée a également décidé une augmentation de capital s'inscrivant dans le processus du règlement de l'acquisition de Citi Allemagne et du renforcement des fonds propres de la Caisse Fédérale.

### **Activité des Caisses**

Les tendances observées à partir du mois de septembre 2008 se sont confirmées jusqu'à la fin de l'année.

La collecte d'épargne reste globalement positive et le ralentissement de la demande de crédits se confirme, plus particulièrement sur les crédits à l'habitat.

- Epargne

L'encours s'élève au 31 décembre 2008 à 65,8 milliards, en progression de 6,4 % sur 12 mois, soit une collecte hors capitalisation de 3,2 milliards. Sur l'ensemble de notre périmètre 47,3 milliards de cet encours sont en Centre Est Europe, 9,2 milliards en Île-de-France, 6,7 milliards en Sud-Est et 2,4 milliards en Savoie-Mont Blanc.

L'épargne bancaire est pour l'essentiel à l'origine de cette hausse. Les livrets, comptes à terme et bons de caisse ont bénéficié d'un report de ce qui classiquement allait vers l'assurance-vie. L'épargne-logement a continué de connaître un désintérêt des épargnants alors que l'épargne titres (essentiellement les obligations BFCM) a connu un réel succès.

- Crédits

L'encours s'élève au 31 décembre 2008 à 59,6 milliards, en progression de 7,9 % en un an. La variation de l'encours sur 12 mois est de 4,4 milliards, dont 3,8 pour les seuls crédits à l'habitat. Le ralentissement de la production des crédits est très sensible. Le contexte général d'inquiétude, l'évolution des taux au cours de l'année 2008 et l'immobilisme des investisseurs qui ont peu de visibilité sur les marchés expliquent ce ralentissement. Malgré la volonté politique de relance du crédit et une baisse des taux, la crise est bien une crise de la demande et non de l'offre.

L'évolution des risques pour 2008 reste stable et maîtrisée, en-deçà de ce que nous avons connu en 2005 et 2006. Cependant la dégradation est attendue pour 2009, tant pour les risques de particuliers que pour les risques professionnels.

- Assurances

En lard, les encaissements (836 millions) ont progressé de 4,4 %, l'automobile et l'habitation continuant d'être les secteurs les plus importants. Les produits santé ont connu une progression satisfaisante (+ 8,5 %) dans un contexte général qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs .

## **Exploitation bancaire**

L'année 2008 a été dominée par plusieurs axes d'action. L'ensemble de la filière moyens de paiement a été regroupée par pôles avec mise en place de procédures communes à l'ensemble des Fédérations partenaires et du CIC. Une simplification de la tarification à l'échelle de ce périmètre et la préparation des budgets 2009 dans ce nouveau cadre ont fait l'objet de la certification ISO 9001.

En termes d'activité, il faut souligner la poursuite de la baisse du traitement des chèques émis et reçus (-2,5 %). La tendance constatée depuis plusieurs années se confirme.

Le parc monétique augmente de 3 % et la volumétrie des opérations traitées par nos porteurs progresse de 2,5 %. L'activité acquisition reste très soutenue, tant en nombre de terminaux de paiement (+ 10 %) qu'en volumétrie d'opérations (+ 7,7 %). Une nouvelle réglementation européenne organise depuis juin 2008 la gestion des commissions d'interchange ; l'impact sur nos commissions commence à être mesurable.

Le Centre de Métiers de l'International (CMI) a connu un certain nombre d'évolutions : passage du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation) à CORE (Compensation Retail) et à STET (Système Technologique d'Echange et de Traitement), remplacement de la CRI (Centrale de Règlement Interbancaire) et Target 1 par Target 2 qui a une dimension européenne.

Globalement l'activité a été variable : en progression pour les virements (+ 3,9 %), en baisse pour les crédits documentaires.

Le Groupe traite toutes les opérations à l'international pour environ 113 organismes.



## Activité Titres

L'activité de CM-CIC Titres a également subi les effets de la crise financière et de ses répercussions sur l'ensemble des investisseurs et émetteurs.

La plupart des indicateurs d'activité (en nombre de transactions) indiquent un repli, mais qui s'est stabilisé rapidement en cours d'année, indépendamment de la poursuite de la dégradation des indices des marchés.

L'encours total de la conservation s'élève à 242,5 milliards, en progression de 1,9 %. La baisse importante des indices, notamment "actions", a été partiellement compensée par un flux net de capitaux issu des transactions clients.

Si le nombre d'opérations traitées est en retrait de 1,5 % par rapport à 2007, les volumes bruts de capitaux échangés ont progressé de 6 %, notamment sous l'impulsion des transactions de Titres de Créances Négociables (TCN), d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs mobilières (OPCVM) et du Gré à Gré.

Nos clients ont essentiellement investi sur le marché français qui représente 87 % en nombre de transactions et 89 % en capitaux échangés.

La baisse d'activité est manifeste sur les marchés étrangers : 143 000 transactions (-31 %), 69 milliards d'euros échangés (+ 2 %) avec un solde positif à 17 milliards.

Les opérations de bourse étrangère sont en baisse, tant en transaction (-32 %) qu'en capitaux (-37 %) avec un flux net légèrement négatif à -159 millions.

Les opérations de gré à gré et les TCN ont bien résisté avec un flux positif de 17 milliards.

Les transactions sur les OPCVM étrangers ont baissé de 43 % avec un flux négatif de 159 millions.

Les opérations sur titres ont été stables par rapport à 2007, mais cela reste dû aux opérations internes au Groupe, telles que les fusions dans les gammes d'OPCVM et les emprunts de la BFCM qui ont compensé le recul des opérations sur titres et d'appel à l'épargne public des institutions financières et des entreprises.

Des dispositions particulières ont été prises suite aux conséquences de la crise financière. Nous avons procédé au renforcement des dispositifs opérationnels de surveillance pour faire face aux risques dépositaires, risques de contrepartie, aux défauts de paiement éventuels d'intérêts ou de remboursement de titres.

Le Centre de Métier a maintenu son plan de développement informatique par un investissement de 9 millions dans l'outil technique selon trois axes principaux :

- l'adaptation aux évolutions des systèmes de place avec principalement les projets ESES et TARGET,
- l'amélioration des outils mis à la disposition des réseaux et des clients finaux (BAD),
- l'amélioration sur les outils back office du Centre de Métier pour renforcer la sécurité opérationnelle et augmenter la productivité.

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs permanents du Centre de Métier visant à maintenir un outil adapté aux évolutions du métier tout en améliorant le niveau de qualité et de sécurité des services et en veillant à maintenir des niveaux de coûts compétitifs.

## **Activité engagements de la Caisse interfédérale commune**

La Caisse Fédérale a compétence pour délivrer des agréments aux Caisses et produire ses propres crédits.

### **LES AGRÉMENTS INTERNES**

La Caisse Fédérale est garante de la liquidité et de la solvabilité des Caisses qui lui sont affiliées au regard de la réglementation bancaire.

Dans ce contexte de responsabilité collective, le Groupe Centre Est Europe dispose dans le domaine des engagements d'un référentiel crédits mis à jour pour la dernière fois en mars 2007 : il fixe le rôle de la Caisse Fédérale et les seuils de son intervention.

Ce rôle est double. D'une part, la Caisse Fédérale délivre des agréments pour les crédits consentis par les Caisses locales qui lui sont affiliées et d'autre part elle attribue pour son compte certains types particuliers de crédits destinés aux collectivités locales ainsi que des crédits spéciaux et régis par des dispositions réglementaires propres.

Les agréments délivrés par la Caisse Fédérale concernent les crédits ordinaires consentis par les Caisses locales et qui, du fait des plafonds de compétence fixés par les organes délibérants des Caisses, requièrent selon le cas :

- un agrément de la Direction régionale compétente géographiquement, la Direction régionale étant un service déconcentré de la Caisse Fédérale,
- et parfois une décision du Comité interfédéral des crédits, comité de la Caisse Fédérale ayant une composition représentative de l'ensemble du périmètre économique de la Caisse Fédérale.

En 2008, les Caisses ont accordé 11,8 milliards de crédits. Sur cet ensemble, les Directions régionales ont délivré des agréments pour 3 194 millions et le Comité interfédéral a donné son agrément pour 152,7 millions. La quote-part du décisionnel – agrément fédéral ou Comité interfédéral – dans la production est de 28 % en montant et de 3 % en nombre.

Le Conseil d'Administration est informé lors de chaque réunion des décisions prises et des agréments délivrés.

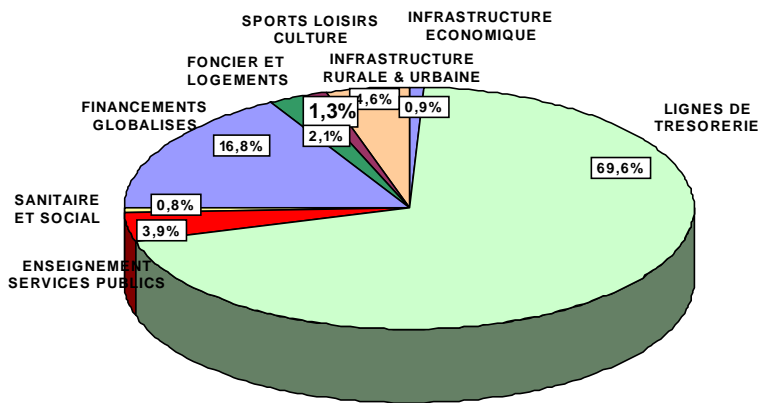
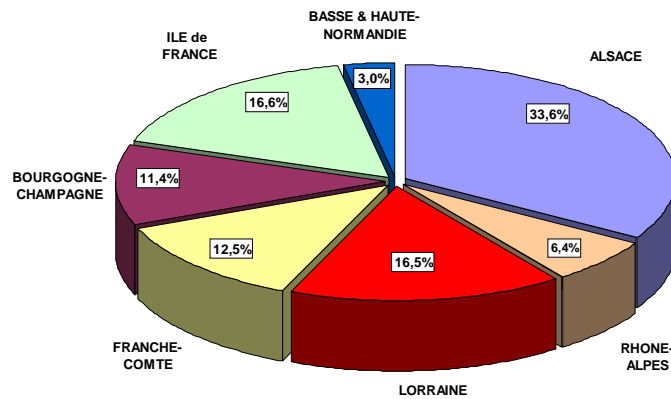
### **LES CRÉDITS AUX COLLECTIVITÉS**

Après cinq ans de forte augmentation, l'investissement des collectivités s'est replié de 1,6 % en 2008. Cette situation résulte aussi de la baisse des recettes courantes en raison d'un contexte économique en fort ralentissement alors que les dépenses ont été à la hausse.

Dans ce contexte, où de surcroît la concurrence a été très vive, le Crédit Mutuel a néanmoins contribué de façon significative au financement des investissements nouveaux réalisés par les collectivités locales.

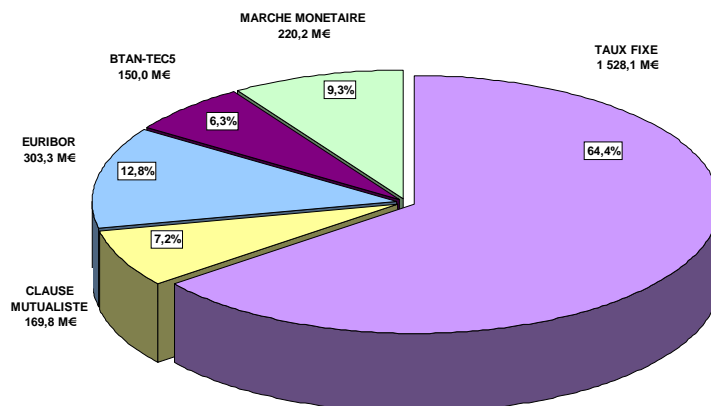
Le Crédit Mutuel a ainsi injecté 760,9 millions d'euros dans l'économie régionale sur le périmètre CEE – SE – IDF et SMB, dont 529,9 millions au titre de lignes de trésorerie. Leur réalisation est cependant inégale en fonction des régions.

## Répartition des contrats signés par région et par objet de financement



L'encours Groupe au 31 décembre 2008 des prêts aux collectivités atteint 2 371,4 millions et représente 7 855 lignes de crédit, en progression de 4,4 % en montant. 64,4 % de l'encours des prêts est à taux fixe.

## Répartition par index



Avec la crise, l'année 2009 devrait globalement se caractériser pour le secteur local par un net repli des recettes résultant de la dégradation des marchés de l'immobilier et une faible progression des dotations de fonctionnement versées par l'Etat.

En contrepartie, il y aura probablement un rebond sensible de la pression fiscale et une évolution moins soutenue des dépenses de gestion.

### **Les participations**

Le total des titres de participation et de filiales ainsi que des prêts participatifs s'élève à 2 321 millions contre 2 305 millions au 31 décembre 2007.

Concernant la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, la Caisse Fédérale a opté pour le paiement du dividende en actions (12 875 actions pour 978 500 €).

La clôture de liquidation pour la SCI MONS EUROPA (99,99 % du capital détenu) est intervenue au cours de l'exercice 2008.

### **Evolution et perspectives**

Les incertitudes sont nombreuses sur l'évolution à la fois des marchés et de l'économie. Un suivi de nos risques, une maîtrise des charges et un renforcement de la fidélisation de nos clients-sociétaires doivent nous permettre de maintenir des liens de confiance nécessaires dans la période difficile qui s'annonce.

### **Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux**

#### **La gestion des risques financiers**

La gestion de l'ensemble des risques de taux, de change et de liquidité du Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe est déléguée à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), filiale de la Caisse fédérale.

Les Caisses locales de Crédit Mutuel reversent l'ensemble de leurs dépôts à la Caisse fédérale. Parallèlement, les crédits distribués par les Caisses locales sont refinancés par la Caisse fédérale. La Caisse fédérale effectue également des opérations pour compte propre qui génèrent des emplois ou des ressources (crédits aux collectivités, gestion des moyens de paiement, etc.). L'ensemble de ces opérations est adossé auprès de la BFCM à travers un règlement financier associant reversement des ressources et refinancement des emplois.

Dans le prolongement de ce rôle de centrale de trésorerie, la BFCM gère également les équilibres "actif-passif" du Groupe. Des outils de pilotage permettent à la BFCM de suivre et de couvrir sur les marchés les risques de taux et de change de l'ensemble, tout en garantissant la liquidité des entités du Groupe. La Caisse fédérale n'a donc pas de position propre sur la gestion de ces risques (taux, liquidité et change), intégralement transférés à la BFCM.

#### **Le bilan**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe est la caisse interdépartementale régie par les dispositions de l'article L512-55 du Code monétaire et financier, commune aux Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, Île-de-France, Sud-Est et Savoie-Mont Blanc.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 totalise 133,4 milliards d'euros, en progression de 14,9 % par rapport à 2007.

Les dépôts confiés par les Caisses locales s'élèvent à 42,6 milliards (comptes courants inclus), soit près de 31,9% du total du passif. L'évolution de ce poste (+ 14,3 % en un an) est liée aux activités de collecte d'épargne comptable au sein des Caisses.

Le refinancement des crédits accordés par les Caisses locales et de nos propres emplois s'est fait auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) pour un montant global de 84,9 milliards d'euros.

Les dépôts de la clientèle (hors dettes rattachées) totalisent 143,2 millions, en progression de 13,7%.

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) s'élève à 338,1 millions en fin d'année. Durant l'année 2008, une dotation de 90 millions a été effectuée. Les fonds propres ont également été renforcés de 130 millions suite à l'augmentation de capital intervenue le 30 décembre 2008. Les capitaux propres de la Caisse fédérale atteignent ainsi 2,51 milliards au bilan, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le refinancement des crédits et des autres emplois des Caisses locales s'élève à 57,4 milliards, contre 50,5 milliards en 2007. Parallèlement, les dépôts collectés auprès de nos Caisses sont reversés à la BFCM pour un montant total de 42 milliards.

Les emplois dirigés, d'un total de 11,9 milliards, sont principalement constitués du reversement à la Caisse des Dépôts et Consignations des sommes collectées par le réseau sur le livret bleu, qui atteint 9,3 milliards.

Le financement direct des collectivités locales constitue la majorité des crédits accordés à la clientèle, avec 570 millions (hors créances rattachées).

Le montant des parts dans les entreprises liées atteint 1,755 milliard au bilan. La participation dans la BFCM (1,75 milliard) en représente quasiment la totalité.

### **Le compte de résultat**

Les intérêts et produits assimilés atteignent 5,08 milliards d'euros et sont essentiellement constitués d'intérêts sur les opérations de trésorerie réalisées avec le Groupe.

Les charges d'intérêts et assimilées ressortent à 5,03 milliards. Les intérêts versés aux Caisses pour les dépôts qu'elles nous confient, ainsi que les intérêts versés sur notre refinancement auprès de la BFCM en représentent les postes les plus importants.

Les dividendes perçus, d'un total de 186,9 millions, proviennent pour leur majorité de notre filiale la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Compte tenu des autres produits et charges résultant des opérations d'exploitation, le produit net bancaire s'établit à 238,5 millions en 2008, contre 215,4 millions en 2007.

Les charges générales d'exploitation totalisent 269,7 millions, dont 214,4 millions ont été exposés pour le compte de divers organismes du Crédit Mutuel et récupérés à ce titre. Le montant net de charges qui en résulte est de 55,3 millions.

D'autre part, un montant de 83 374 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction fiscalement non déductibles a été réintégré au résultat imposable.

## Le bénéfice de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'établit finalement à 92,9 millions d'euros, contre 91,6 millions en 2007.

L'affectation du bénéfice et du report à nouveau proposée à l'Assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

- bénéfice 2008	:	92 879 601,81 euros
- report à nouveau	:	<u>218 699,70 euros</u>
- soit un total de	:	93 098 301,51 euros

Afin de rémunérer l'investissement consenti par ses actionnaires, le Conseil d'Administration va proposer de maintenir la distribution de dividendes à 42,8 millions d'euros.

Nous vous proposons donc :

- de verser 2,58 euros de dividende à chacune des 16 569 979 actions portant jouissance sur l'année complète, soit une distribution totale de 42 750 545,82 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts ;
- de doter un montant de 5.000.000,00 d'euros à la réserve légale ;
- de doter un montant de 45.000.000,00 d'euros à la réserve facultative ;
- de reporter à nouveau le montant résiduel de 347.755,69 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

Exercice	2005	2006	2007
Montant en €	2,58 €	2,58 €	2,58 €
Dividende éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

Le Conseil d'Administration

## RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du Groupe CMCEE-CIC. Les mesures prises visent à détecter les opérations qui pourraient être suspectes de manière à approfondir la connaissance des clients concernés et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que des directives et règlements européens transposés en droit français.

Dans ce contexte, le Groupe CMCEE-CIC a pour objectif de :

- connaître au mieux le client et ses opérations ;
- exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et / ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au Groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires.

Les obligations complémentaires issues de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, appellent des adaptations d'outils, une mise à jour des procédures, et des actions renouvelées de formation. Ces travaux ainsi que la mise en œuvre de modalités complémentaires fixées par décrets, constituent la trame des actions particulières à réaliser en 2009.

## ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

(liste des mandats et fonctions exercées durant l'exercice 2008 -  
article L225-102-1 du Code de Commerce)

**M. Etienne PFLIMLIN**, Président du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Banque Fédérative du Crédit Mutuel - Caisse de Crédit Mutuel "Strasbourg Esplanade" – Le Monde Entreprises.

**Président du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur – Crédit Industriel et Commercial – Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (Soderec) – Société Alsacienne de Publications "L'Alsace".

**Membre du Conseil d'Administration** : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "L'Alsace" – Fimalac.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Le Monde SA – Le Monde et Partenaires Associés – Société Editrice du Monde.

**Représentant permanent : de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe** (au Conseil d'Administration de *Sofédis*, au Comité de Direction d'*Euro-Information*), **de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel** (au Conseil de Surveillance de *CM-CIC AM*), **du Crédit Industriel et Commercial** (au Conseil d'Administration de *CIC-Est*, au Conseil d'Administration de *CIC Banque BSD-CIN*, au Conseil d'Administration de *CIC Banque CIO-BRO*, au Conseil d'Administration de *CIC Société Bordelaise*).

**M. Michel LUCAS**, Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général

*Est également :*

**Président-Directeur Général** : Carmen Holding Investissement.

**Directeur Général** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

**Président du Conseil d'Administration** : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France.

**Président du Directoire** : Crédit Industriel et Commercial.

**Président** : Crédit Mutuel Cartes de Paiements – Europay France.

**Président du Conseil de Surveillance** : Euro Information Production – Citicorp Deutschland GmbH – Citicorp Management AG – Citibank Privatkunden AG – Fonds de Garantie des Dépôts.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Banco Popular France - Banque de Luxembourg.

**Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Banque Fédérative du Crédit Mutuel.



**Membre du Conseil d'Administration** : ACMN Iard – ASTREE – Desjardins Assurances Générales - Banque de Tunisie – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque Transatlantique – Banque Transatlantique Belgium – Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg » - CRCM Midi-Atlantique - Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CIC Investissements – CIC Finance – CIC Lyonnaise de Banque – SOFEDIS.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique – CM-CIC Asset Management – CM-CIC Services - Manufacture Beauville – SAFRAN.

**Membre du Comité de Direction** : Euro-Information – Euro-Information Développement – EBRA.

**M. Jean-Louis BOISSON**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

**Membre du Conseil de Surveillance** : EI Production.

**M. Gérard CORMORECHE**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse – Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société des Agriculteurs de France.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial – CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural).

**Gérant** : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche.

**Représentant permanent** : de la **CCM Sud-Est** au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm*.

**M. Charles GERBER**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District d'Altkirch-St Louis.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse de Crédit Mutuel La Lague.

**M. André GERWIG**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Belfort.

**Membre du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Mandeuve-Valentigney – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Editions Coprur – Citicorp Deutschland GmbH – Citicorp Management AG – Citibank Privatkunden AG.

**Représentant permanent** : de la **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe** (au Conseil d'Administration des *ACM Vie Sfm*, au Conseil d'Administration des *ACM Vie SA*), des **ACM Vie SA** (au Conseil d'Administration de *Sérénis Vie*).

**M. Jean-Louis GIRODOT**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président du Conseil d'Administration** : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel, pendant leur phase de création.

**Président Directeur Général** : Coopérative d'Édition de la Lettre de l'Économie Sociale (CODLES).

**Président** : Chambre Régionale de l'Économie Sociale (CRES IDF) – AUDIENS – PEMEP.

**Vice-Président** : Conseil Économique et social d'Île-de-France – Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS).

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Banque Fédérative du Crédit Mutuel – MEDIAFOR.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial – EI Production.

**Membre** : Conférence Nationale des CRES – Groupe APRI.

**Représentant permanent** : de la **Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France** (au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm* - à la *Commission paritaire des Publications et Agences de Presse*).

**M. Jacques HUMBERT**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel La Doller.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « l'Alsace ».

**Représentant permanent** : d'ADEPI au Conseil d'Administration *du GACM*.

**M. Constant KLEIN**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Strasbourg-Campagne.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Plaine de l'III.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Editions Coprur.

**Représentant permanent** : de la **Banque Fédérative du Crédit Mutuel** au Conseil d'Administration du *GACM*.

**M. Maurice MOURLAM**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District des Vosges.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Centre Vosges.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**M. Albert PECCOUX**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole).

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial.

**Représentant permanent** : de la **CRCM Savoie-Mont Blanc** au Conseil des *ACM VIE Sfm*.

**M. Denis SCHITZ**, Membre du Conseil d'Administration

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Thionville.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Ottange-Boulangue.



**LES RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

**K.M.T. AUDIT S.A.R.L.**

Réseau KPMG  
9 avenue de l'Europ  
BP 20002 Schiltigheim  
67013 Strasbourg Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Colmar

**ERNST & YOUNG et AUTRES**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009,

Les Commissaires aux Comptes

KMT Audit  
Réseau KPMG

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand  
*Associé*

**K.M.T. AUDIT S.A.R.L.**

Réseau KPMG  
9, avenue de l'Europe  
BP 20002 Schiltigheim  
67013 Strasbourg Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Colmar

**ERNST & YOUNG et AUTRES**

41, rue Ybry  
92000 NEUILLY SUR SEINE Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2009,

Les Commissaires aux Comptes

KMT Audit  
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

Olivier Durand  
*Associé*



**LE BILAN AU  
31 DECEMBRE 2008**

<b>ACTIF (en €)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	2 755 030 489,07	363 064 959,40
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	126 785 409 992,22	111 868 720 896,86
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	809 663 935,25	687 872 569,72
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	756 998 488,41	758 755 441,42
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	159 170,25	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	62 827 188,21	46 849 734,21
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 755 479 699,81	1 755 481 701,15
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 388 070,48	1 359 260,58
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 908 205,47	50 154 099,31
AUTRES ACTIFS	280 722 240,40	478 856 150,63
COMPTES DE REGULARISATION	166 814 540,58	156 351 978,88
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>133 423 402 020,15</b>	<b>116 167 466 792,16</b>

<b>HORS BILAN ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</u></b>		
<i>ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'ETS DE CREDIT</i>	<i>1 341 015 046,16</i>	<i>699 647 340,04</i>
<i>ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE</i>	<i>371 538 488,16</i>	<i>264 189 338,65</i>
<b><u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</u></b>		
<i>ENGAGEMENTS D'ORDRE D'ETS DE CREDIT</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ENGAGEMENTS D'ORDRE DE LA CLIENTELE</i>	<i>1 362 221,42</i>	<i>1 456 900,69</i>

<b>PASSIF (en €)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>BANQUES CENTRALES, CCP</b>		
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>130 245 974 456,82</b>	<b>113 366 130 664,02</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>143 009 836,36</b>	<b>125 732 954,35</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>278 357,58</b>	<b>277 417,61</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>16 564 641,71</b>	<b>142 699 222,65</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>407 901 966,54</b>	<b>192 980 894,91</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>4 727 811,70</b>	<b>5 196 463,25</b>
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>338 109 479,21</b>	<b>248 109 479,21</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>2 266 835 470,23</b>	<b>2 086 339 696,16</b>
CAPITAL SOUSCRIT	1 974 211 680,00	1 855 837 648,00
PRIME D'EMISSION	11 626 021,00	
RESERVES	184 000 000,00	135 000 000,00
ECARTS DE REEVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 899 467,72	3 532 802,64
REPORT A NOUVEAU (+/-)	218 699,70	328 308,83
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	92 879 601,81	91 640 936,69
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>133 423 402 020,15</b>	<b>116 167 466 792,16</b>

<b>HORS BILAN ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</u></b>		
<i>ENGAGEMENTS RECUS D'ETS DE CREDIT</i>	149 052 650,25	148 090 220,44
<i>ENGAGEMENTS RECUS DE LA CLIENTELE</i>	72 714 046,19	69 530 597,00

<b>COMPTE DE RESULTAT (en €)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 083 189 540,14	3 983 194 256,49
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5 028 929 742,69	3 915 384 165,18
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	186 888 869,12	134 719 912,80
COMMISSIONS (Produits)	385 042 983,06	366 380 278,61
COMMISSIONS (Charges)	331 556 643,42	314 635 908,89
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	392 984,31	1 571 007,42
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 189 573,96	2 244 269,54
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	58 719 947,28	42 692 822,42
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>	<b>238 497 617,20</b>	<b>215 396 828,37</b>
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	55 302 951,23	64 583 322,74
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 452 172,74	3 275 304,83
<b><u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>179 742 493,23</b>	<b>147 538 200,80</b>
COUT DU RISQUE	-66 149,89	-320 408,73
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>179 676 343,34</b>	<b>147 217 792,07</b>
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	33 174,56	70 912,40
<b><u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u></b>	<b>179 709 517,90</b>	<b>147 288 704,47</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 162 940,40	2 488 085,12
IMPOT SUR LES BENEFICES	-3 626 191,41	-7 660 762,51
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-90 366 665,08	-50 475 090,39
<b><u>RESULTAT NET</u></b>	<b>92 879 601,81</b>	<b>91 640 936,69</b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## ***1. Principes comptables et méthodes d'évaluation***

Les comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n° 2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

### **Note n° 1.1      *Evaluation des créances et dettes***

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

### **Note n° 1.2      *Créances douteuses***

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie «encours douteux compromis». Ce processus est automatisé et la faculté de dérogation à ce principe introduite par l'avis n° 2003/G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC n'est pas utilisée. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en «encours douteux compromis».

Le règlement CRC 2002/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

### **Note n° 1.3**      ***Opérations sur titres***

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié par le règlement CRC n° 2000/02, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### ***Titres de transaction***

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### ***Titres de placement***

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné,

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### ***Titres d'investissement***

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas. Les titres acquis avant 1991 dans le cadre de l'ancien régime des emplois d'intérêt général du Livret Bleu ne donnent pas lieu à constitution de provisions, par dérogation accordée par la Commission bancaire (lettre du 23 décembre 1991). Les autres règles d'évaluation restent identiques à celles applicables aux obligations de droit commun.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

#### ***Cessions temporaires de titres***

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

**Note n° 1.4**      ***Titres de participation***

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Les titres de participation libellés en devises et acquis contre francs sont maintenus à leur valeur historique. Lorsque ces actifs sont financés en devises étrangères, les écarts de conversion sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts constatés sur le financement.

**Note n° 1.5**      ***Immobilisations***

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

**Note n° 1.6**      ***Conversion des opérations en devises***

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes). Les écarts de conversion constatés sur les titres immobilisés (titres de participation, titres de l'activité de portefeuille et titres d'investissement) libellés dans une devise participant à l'euro et financés en francs sont devenus définitifs en 1999. Ils sont inscrits au bilan, la comptabilisation en résultat n'intervenant qu'au moment de la cession de l'actif concerné.

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable



**Note n° 1.7**      ***Contrats d'échange (swaps).***

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

**Note n° 1.8**      ***Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité.

***Régimes de retraite des employés***

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la Banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

***Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance "Assurances du Crédit Mutuel". Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise sont possibles jusqu'à la fin de l'année 2009. Les modifications qui en découleront n'entraîneront pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

**Note n° 1.9** ***Fonds pour risques bancaires généraux***

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds créé dans nos livres à compter de 1991 est le montant que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Au 31 décembre 2008, les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 338 millions d'euros (248 millions l'exercice précédent) après une dotation de l'exercice de 90 millions d'euros.

**Note n° 1.10** ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

**Note n° 1.11** ***Provision épargne logement***

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

#### **Note n° 1.12**     *Impôt sur les bénéfiques*

Le poste "Impôt sur les bénéfiques" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- l'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;
- en cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

La banque distribue à sa clientèle des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété relevant du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Le coût de ces prêts, sans intérêt pour la clientèle, est pris en charge par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt, lui-même imposable. En application de l'avis n° 2007-B du Comité d'urgence du CNC, la constatation de la charge d'impôt sur les crédits d'impôt obtenus au titre de ces avances est étalée selon une méthode actuarielle, concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de ces prêts.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la CFCMCEE. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

**Note n° 1.13      Consolidation**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

## 2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'€

### 2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.07	Acquisitions et augmentations	Cessions et diminutions	Valeur brute au 31.12.08
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 805 904	15 978	2	1 821 880
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 142	10 643	9 911	83 874
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 438	36		1 474
<b>TOTAUX</b>	<b>1 890 484</b>	<b>26 657</b>	<b>9 913</b>	<b>1 907 228</b>

### 2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

#### *AMORTISSEMENTS*

	Amortissements au 31.12.07	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.08
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 988	3 530	1 552	34 966
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79	7		86
<b>TOTAUX</b>	<b>33 067</b>	<b>3 537</b>	<b>1 552</b>	<b>35 052</b>

#### *PROVISIONS*

	Provisions au 31.12.07	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.08
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 573			3 573
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<b>TOTAUX</b>	<b>3 573</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 573</b>

## 2.3 Répartition des créances sur la clientèle

		2008	
hors créances rattachées de 3.241 m€ sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions

### Répartition par grands types de contrepartie

. Sociétés	71 230	1 116	810
. Entrepreneurs individuels	3 638	141	119
. Particuliers	197 561	1 902	934
. Administrations publiques	505 027	222	129
. Administrations privées	27 578		
<b>Total</b>	<b>805 034</b>	<b>3 381</b>	<b>1 992</b>

### Répartition par secteurs d'activités

. Agricultures et industries minières	19	23	23
. Industries	22 099	232	109
. Services aux entreprises et holding	3 310	151	55
. Collectivités et autres services aux particuliers	529 011	546	354
. Services financiers	5 896	478	478
. Services immobiliers	38 159	4	4
. Transports et communication	1 391	30	20
. Non ventilé et autres	205 149	1 917	949
<b>Total</b>	<b>805 034</b>	<b>3 381</b>	<b>1 992</b>

### Répartition par secteurs géographiques

. France	804 161	3 373	1 984
. Europe hors France	727	8	8
. Autres pays	146		
<b>Total</b>	<b>805 034</b>	<b>3 381</b>	<b>1 992</b>

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 2.397 m€ et font l'objet de 1.595 m€ de provisions.

## 2.4 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<b><u>ACTIF</u></b>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	<b>TOTAL</b>
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>						
A vue	822 160					<b>822 160</b>
A terme	10 991 753	1 035 298	92 463 525	21 274 284	198 390	<b>125 963 250</b>
<b>CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>						
Créances commerciales						
Autres concours à la clientèle	153 566	74 187	213 321	361 272	3 241	<b>805 587</b>
Comptes ordinaires débiteurs	2 688					<b>2 688</b>
Créances douteuses				3 381		<b>3 381</b>
- Provisions pour Créances douteuses				(1 992)		<b>(1 992)</b>
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>						
<i>dont titres de transaction</i>			5 319	751 350	329	<b>756 998</b>
						<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>11 970 167</b>	<b>1 109 485</b>	<b>92 682 165</b>	<b>22 388 295</b>	<b>201 960</b>	<b>128 352 072</b>

La durée résiduelle des titres de transaction compris dans le poste "obligations et autres titres à revenu fixe" est la durée moyenne de rotation du portefeuille.

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

Aucun crédit à durée indéterminée n'est accordé à la clientèle au 31.12.2008

<b><u>PASSIF</u></b>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	<b>TOTAL</b>
<b>DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>						
A vue	3 049 038					<b>3 049 038</b>
A terme	6 640 363	1 068 708	103 997 125	15 319 416	171 324	<b>127 196 936</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue	35 361					<b>35 361</b>
A terme	12 580	2 729	3 228	1 070	8	<b>19 615</b>
Autres dettes						
A vue	77 824					<b>77 824</b>
A terme	7 034	1 210	1 536	361	69	<b>10 210</b>
<b>DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE</b>						
		270			8	<b>278</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>9 822 470</b>	<b>1 072 647</b>	<b>104 001 889</b>	<b>15 320 847</b>	<b>171 409</b>	<b>130 389 262</b>

2.5 **Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement**

<b><i>ACTIF</i></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
<hr/>		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	36 972	2 568 917
A terme	44 614 289	38 113 880
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	602	
<b>TOTAL</b>	<b>44 651 863</b>	<b>40 682 797</b>

<b><i>PASSIF</i></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
<hr/>		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	591 950	1
A terme	84 351 662	73 545 956
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>TOTAL</b>	<b>84 943 612</b>	<b>73 545 957</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"



## 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Année 2008		Année 2007	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	403	403	401	401
A durée indéterminée	500 145		500 282	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	2 312	2 312	2 290	2 290
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				
<b>TOTAL</b>	<b>502 860</b>	<b>2 715</b>	<b>502 973</b>	<b>2 691</b>

## 2.7 Portefeuille titres: ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		756 998		<b>756 998</b>
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		159		<b>159</b>
ACTIONS PROPRES				
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>757 157</b>		<b>757 157</b>

## 2.8 Portefeuille titres: titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

PORTEFEUILLE D'ORIGINE	DESTINATION		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement
Portefeuille de transaction			
Portefeuille de placement			
Portefeuille d'investissement			

**2.9 Portefeuille titres: différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement**

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	0	
Marché monétaire		
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire		
Marché monétaire		

**2.10 Portefeuille titres: plus et moins-values latentes sur titres de placement**

Montant des plus-values latentes sur titres de placement:	0
Montant des moins-values latentes sur titres de placement ayant fait l'objet d'une provision:	Néant

**2.11 Portefeuille titres: ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur**

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		756 669	329	<b>756 998</b>

**2.12 Portefeuille titres: ventilation selon la cotation**

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 669	755 000	329	<b>756 998</b>
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	159			<b>159</b>
ACTIONS PROPRES				
<b>TOTAUX</b>	<b>1 828</b>	<b>755 000</b>	<b>329</b>	<b>757 157</b>

**2.13 Portefeuille titres: participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit**

	Année 2008	Année 2007
	Montant détenu dans des établissements de crédit	Montant détenu dans des établissements de crédit
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	47 827	46 848
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 754 654	1 754 654
<b>TOTAL</b>	<b>1 802 481</b>	<b>1 801 502</b>

**2.14 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé**

Nom de la société	siège social	forme juridique
PLAGNE LAUZE 1800	STRASBOURG	SNC
SCI TREFLIERE	STRASBOURG	SCI
SCI MONS EUROPA	STRASBOURG	SCI

**2.15 Capitaux propres hors FRBG et hors provisions réglementées**

	Montant 2007	Affectation du Résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2008
CAPITAL SOUSCRIT	1 855 838		118 374	1 974 212
PRIMES D'EMISSION	0		11 626	11 626
RÉSERVE LEGALE	17 000	5 000		22 000
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	118 000	44 000		162 000
RESERVES REGLEMENTEES	0			0
REPORT A NOUVEAU	328	(110)		218
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	91 641	(91 641)	92 880	92 880
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		42 751	(42 751)	
<b>TOTAL</b>	<b>2 082 807</b>	<b>0</b>	<b>180 129</b>	<b>2 262 936</b>

**2.16 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	Montant 2008	Montant 2007
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX	1 343	1 343
<b>TOTAL</b>	<b>1 343</b>	<b>1 343</b>

2.17 **Opérations réalisées avec le réseau**

	Montant 2008	Montant 2007
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	748 069	1 020 491
A terme	70 232 865	60 290 519
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	2 363 107	2 190 720
A terme	42 617 364	37 115 552
<b>TOTAL</b>	<b>115 961 405</b>	<b>100 617 282</b>

2.18 **Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale**

Aucune créance sur la clientèle n'est éligible au refinancement d'une banque centrale au 31.12.2008.

2.19 **Intérêts courus à recevoir ou à payer**

	Montant 2008	Montant 2007
<b><i>ACTIF : INTERETS COURUS A RECEVOIR</i></b>		
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme	198 390	162 246
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	3 241	2 472
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	329	346
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
PROMOTION IMMOBILIERE		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
AUTRES ACTIFS		3 362
<b>TOTAL</b>	<b>201 960</b>	<b>168 426</b>

<b><u>PASSIF : INTERETS COURUS A PAYER</u></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme	171 324	135 959
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme	8	7
Autres dettes		
A vue		
A terme	69	40
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	8	7
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>TOTAL</b>	<b>171 409</b>	<b>136 013</b>

2.20 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

<b><u>AUTRES ACTIFS</u></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	36	56
DEBITEURS DIVERS	280 450	335 801
GESTION COLLECTIVE DES CODEVI		142 761
AVOIRS EN OR ET METAUX PRECIEUX	1	2
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES	4	5
AUTRES EMPLOIS DIVERS	231	231
<b>TOTAL</b>	<b>280 722</b>	<b>478 856</b>
<b><u>AUTRES PASSIFS</u></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS		
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES		170
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		
CREDITEURS DIVERS	16 565	142 529
<b>TOTAL</b>	<b>16 565</b>	<b>142 699</b>

2.21 **Comptes de régularisation**

**ACTIF**

	Montant 2008	Montant 2007
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT	78 650	85 156
COMPTES D'AJUSTEMENT		
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES		
CHARGES A REPARTIR		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	151	47
PRODUITS A RECEVOIR	18 924	14 070
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	69 090	57 079
<b>TOTAL</b>	<b>166 815</b>	<b>156 352</b>

**PASSIF**

	Montant 2008	Montant 2007
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECouvreMENT		
COMPTES D'AJUSTEMENT		
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 255	1 132
CHARGES A PAYER	78 364	70 994
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	328 283	120 855
<b>TOTAL</b>	<b>407 902</b>	<b>192 981</b>

2.22 **Provisions pour risques et charges**

	Montant 2008	Montant 2007
PROVISIONS POUR CHARGES DE RETRAITE		
PROVISIONS POUR RISQUES D'EXECUTION D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE	4	4
PROVISIONS POUR RISQUES SUR OPERATIONS DE PROMOTION IMMOBILIERE		
PROVISIONS POUR RISQUES-PAYS		
PROVISIONS POUR IMPOT	1 682	1 935
AUTRES PROVISIONS	3 042	3 257
<b>TOTAL</b>	<b>4 728</b>	<b>5 196</b>

2.23 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	2 206	3 347
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 783 654	2 451 192
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	159	
PROMOTION IMMOBILIERE		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS		
COMPTES DE REGULARISATION	1 233	563
<b>TOTAL ACTIVITE DEUISES</b>	<b>2 787 252</b>	<b>2 455 102</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>2,09%</b>	<b>2,11%</b>

<b><u>PASSIF</u></b>	<b>Montant 2008</b>	<b>Montant 2007</b>
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 775 939	2 453 067
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	17	10
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS		13
COMPTES DE REGULARISATION	9 878	51
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES SUBORDONNEES		
<b>TOTAL ACTIVITE DEUISES</b>	<b>2 785 834</b>	<b>2 453 141</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>2,09%</b>	<b>2,11%</b>

### 3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

#### 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2008	Montant 2007
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	500	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>1 000</b>

#### 3.2 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2008	Montant 2007
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	325 221	315 000
Dont SWAPS de taux	325 221	315 000
Dont Vente de FRA		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
Autres opérations conditionnelles		

#### 3.3 Juste valeur des instruments dérivés

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (micro et macro)				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments termes autres que swaps				
IRS	183	-8 236	8710	-3 047

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à leur valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marché.

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers.



## 4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres sont exprimés en milliers d'€

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2008	Produits 2007
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 970 542	3 889 542
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	33 576	27 279
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENUS FIXES	52 663	44 033
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	25 753	21 830
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	648	509
DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES	8	1
<b>TOTAUX</b>	<b>5 083 190</b>	<b>3 983 194</b>

	Charges 2008	Charges 2007
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	(5 024 138)	(3 911 335)
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(4 783)	(4 040)
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENUS FIXES		
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNES		
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	(9)	(9)
<b>TOTAUX</b>	<b>(5 028 930)</b>	<b>(3 915 384)</b>

### 4.2 Revenu des titres à revenu variable

	Montant 2008	Montant 2007
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLE DE PLACEMENT		
REVENUS DES TITRES PARTICIPATIONS ET DE FILIALES	186 889	134 720
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
<b>TOTAUX</b>	<b>186 889</b>	<b>134 720</b>

#### 4.3 Commissions

	Produits 2008	Produits 2007
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 908	6 707
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	390	466
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	126	92
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	170	58
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	377 259	358 636
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		186
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	130	226
COMMISSIONS RETROCEDEES	60	9
<b>TOTAL</b>	<b>385 043</b>	<b>366 380</b>

	Charges 2008	Charges 2007
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(1)	
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	(3 164)	(1 636)
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	(151)	(128)
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	(328 241)	(312 871)
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION		(1)
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION		
<b>TOTAL</b>	<b>(331 557)</b>	<b>(314 636)</b>

#### 4.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Montant 2008	Montant 2007
GAINS SUR TITRES DE TRANSACTION	31	106
GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE	362	1 465
GAINS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		
<b>TOTAUX</b>	<b>393</b>	<b>1 571</b>

#### 4.5 Produits et charges d'exploitation bancaire

	Montant 2008	Montant 2007
REVENUS DES IMMEUBLES	128	98
PRODUITS EXCEPTIONNELS	123	149
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 939	1 997
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 190</b>	<b>2 244</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	(60)	(58)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(257)	(470)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(58 403)	(42 165)
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(58 720)</b>	<b>(42 693)</b>

**4.6 Charges générales d'exploitation**

	Montant 2008	Montant 2007
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(96 997)	(94 050)
CHARGES DE RETRAITE		
AUTRES CHARGES SOCIALES	(42 623)	(43 919)
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	(3 605)	(11 350)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	(18 429)	(14 527)
AUTRES IMPOTS ET TAXES	(7 783)	(7 310)
SERVICES EXTERIEURS	(100 169)	(96 952)
DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS SUR CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(55)	1 250
CHARGES REFACTUREES	214 358	202 275
<b>TOTAUX</b>	<b>(55 303)</b>	<b>(64 583)</b>

En application du règlement CRBF 91-01, article 3.6 et annexe IV.4, le montant global des rémunérations directes et indirectes versées en 2008 s'est élevé à 5.827.790,32 euros contre 5.267.049,70 euros en 2007. Aucun jeton de présence n'a été alloué. Il n'y a pas d'engagement de retraite

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 194.184 heures.

**4.7 Coût du risque**

	Montant 2008	Montant 2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(688)	(1 044)
CREANCES IRRECOUVRABLES	(113)	(209)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	663	897
RECUPERATION DES CREANCES AMORTIES	21	36
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES OPERATIONS DE HORS BILAN		
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A D'AUTRES RISQUES ET CHARGES		
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES OPERATIONS DE HORS BILAN		
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A D'AUTRES RISQUES ET CHARGES	51	
<b>TOTAUX</b>	<b>(66)</b>	<b>(320)</b>

**4.8 Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	Montant 2008	Montant 2007
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	62
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29	9
DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE		
PERTES SUR SOCIETES DE PERSONNES		
<b>TOTAUX</b>	<b>33</b>	<b>71</b>

4.9 **Résultat exceptionnel**

	Montant 2008	Montant 2007
PERTES SUR SOCIETES DE PERSONNES	(1)	2
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	7 164	2 486
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>7 163</b>	<b>2 488</b>

4.10 **Ventilation des impôts sur les bénéfices**

	Montant 2008	Montant 2007
(A) IMPOTS DUS AFFERENTS AU RESULTAT ORDINAIRE	(716)	(6 937)
(B) IMPOTS DUS AFFERENTS AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS	(2 910)	(2 461)
(A+B) IMPOTS SUR LES BENEFICES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE	(3 626)	(9 398)
IS SUR REDRESSEMENTS FISCAUX	(253)	(93)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOTS SUR LES BENEFICES	253	1 830
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES DE L'EXERCICE</b>	<b>(3 626)</b>	<b>(7 661)</b>

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
**au cours des cinq derniers exercices (en €)**

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital Social	1 855 837 648,00	1 855 837 648,00	1 855 837 648,00	1 855 837 648,00	1 974 211 680,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	16 569 979	16 569 979	16 569 979	16 569 979	17 626 890 *
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligation par exercice de droits de souscription					
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	170 507 810,54	169 876 747,51	211 578 693,84	215 396 828,35	238 497 617,20
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	122 883 579,66	120 956 888,38	146 437 473,47	156 737 621,53	192 035 199,18
c) Impôt sur les bénéfices	10 282 780,38	26 948 316,76	9 498 633,46	7 660 762,51	3 626 191,41
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	950 180,25	762 248,97	800 378,94	2 172 635,13	1 820 383,43
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	72 884 374,14	78 370 736,88	91 035 136,10	91 640 936,69	92 879 601,81
f) Résultat distribué	42 750 545,82	42 750 545,82	42 750 545,82	42 750 545,82	42 750 545,82
<b>3. Résultats par actions</b>					
a) Résultat après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisi	6,70	5,55	8,26	8,76	10,57
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,40	4,73	5,49	5,53	5,27
c) Dividende attribué à chaque action	2,58	2,58	2,58	2,58	2,58
<b>4. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 084	2 081	2 044	2 132	2 142
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	78 228 752,50	81 402 061,18	87 474 885,03	93 446 235,10	96 257 253,26
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	36 464 040,23	39 114 491,71	41 070 957,93	43 919 452,71	42 623 347,85

\* Les 1.056.911 actions nouvelles porteront jouissance le 1er janvier 2009

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31/12/2008 en %	Valeur comptable des titres au 31/12/2008		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2008	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31/12/2008	Chiffre d'affaires du dernier exercice 31/12/2008	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2008	Observations Exercice clos le :
				Brute	Nette						
<b>A) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL, À SAVOIR</b> 18 558 376 euros	1 302 192 250	1 587 357 670	94,56	1 749 653 696	1 749 653 696	44 614 288 869		7 300 869 225	-130 608 228	184 209 362	31/12/2008 (1)
<b>1) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par notre société)</b> Banque Fédérative du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg											
<b>2) Participations (de 10 à 50 % du capital détenu par notre société)</b> Néant											
<b>3) Autres titres de participation (le capital détenu est inférieur à 10 %)</b> Néant											
<b>B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>1) Filiales non reprises au paragraphe A</b> a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble) Néant				8 792 317	5 219 537	449 707					
<b>2) Participations non reprises au paragraphe A</b> a) Participations françaises (ensemble) b) Participations étrangères (ensemble) Néant				48 433 378	48 433 378	7 405 939 298				1 360 241	
<b>3) Autres titres de participations non repris au paragraphe A</b> a) Autres titres dans les sociétés françaises (ensemble) dont SNC Réma, Strasbourg dont SCPI Crédit Mutuel Pierre 1, Paris b) Autres titres dans les sociétés étrangères (ensemble) Néant				1 337 15 1 067	1 337 15 1 067					18	

(1) bilans et comptes non encore approuvé

## LES RESOLUTIONS

## RESOLUTIONS

### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 92 879 601,81 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 92 879 601,81 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme totale de 93 098 301,51 euros comme suit :

- versement de 2,58 euros à chacune des 16 569 979 actions portant jouissance sur l'année complète, soit une distribution totale de 42 750 545,82 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts ;
- dotation d'un montant de 5 000 000,00 euros à la réserve légale ;
- dotation d'un montant de 45 000 000,00 euros à la réserve facultative ;
- inscription au report à nouveau du montant résiduel de 347 755,69 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices s'établit comme suit :

Exercice	2005	2006	2007
Montant en €	2,58 €	2,58 €	2,58 €
Dividende éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

### Troisième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jean-Louis BOISSON.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.



#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Charles GERBER.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jean-Louis GIRODOT.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jacques HUMBERT.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Maurice MOURLAM.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### **Huitième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Albert PECCOUX.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée générale nomme pour une durée de trois années M. Gérard BONTOUX domicilié 1 Impasse des Pins à 31880 LA SALVETAT ST GILLES en qualité de membre du Conseil d'Administration.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée générale émet un avis favorable au projet de modification de l'article 10 des statuts de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

### **Onzième résolution**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations et publications qu'il appartiendra de faire.